JUILLET-AOUT SEPTEMBRE-OCTOBRE NOVEMBRE-DECEMBRE









L'année 2013 se termine par la préparation des traditionnelles Fêtes de Noël et du Nouvel An.

Les aînés de notre commune (à partir de 72 ans), inscrits sur la liste électorale ont bénéficié d'un repas dansant organisé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dans la salle du Foyer Rural, le samedi 14 décembre. Pour ceux et celles d'entre eux qui n'ont pas pu y participer, un colis leur sera apporté à leur domicile, à l'hôpital ou en maison de retraite par les élus du Conseil Municipal ou les membres du C.C.A.S.

Le repas et le colis ont la même valeur 19.50 €. Cette somme était équivalente en 2012 (22 € aux accompagnateurs).

Le nombre de personnes concernées est de 270, ce qui représente près de 23 % de notre population.

De même, il est proposé aux enfants de notre commune, mercredi 18 décembre aprèsmidi un spectacle et un goûter. Ils sont 150, de 0 à 15 ans, à partager ce moment récréatif. Pour tous les écoliers (160) de la Maternelle à l'élémentaire, un goûter est servi au restaurant scolaire et le sapin de Noël voit la visite du Père Noël avec sa hotte bien garnie.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 9 naissances au cours des mois écoulés. Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés (5 filles, 4 garçons). Une somme de 40 € est offerte à chaque nouvelle naissance. Ces actions permettent d'apporter réconfort et convivialité à nos aînés et à nos enfants.

Nos bulletins d'information précédents vous ont permis de suivre l'actualité des dossiers communaux. Celui-ci concerne le 2ème semestre de l'année 2013. Vous pouvez prendre connaissance des délibérations des séances du Conseil Municipal, du bilan des activités des associations de notre Commune, de renseignements pratiques sur la vie quotidienne.

L'année prochaine sera une année d'élections :

Elections Municipales et Communautaires : 23 et 30 Mars 2014.

Elections Européennes

Elections Sénatoriales

Les modalités des élections municipales et communautaires ont changé. En effet, dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection aura lieu sous la forme d'un scrutin de liste à deux tours à la proportionnelle. La parité hommes/femmes devra être respectée. Les conseillers communautaires seront élus en même temps. Le vote se fera par liste entière. Je vous propose de prendre connaissance de l'article consacré à l'information sur ces nouvelles modalités d'élection.

Tout au long de l'année, la vie associative communale a fait preuve de beaucoup de dynamisme. Nos associations, dans leur diversité, permettent de proposer à toutes les générations des activités variées qui permettent de tisser des liens, de partager des moments d'amitié, de pratiquer des disciplines sportives ou culturelles, de trouver du soutien quand on est dans le besoin, de donner de l'intérêt et de la cohésion à notre vie.

Je remercie tous les bénévoles qui s'impliquent dans la vie associative, nos sapeurspompiers volontaires pour les secours qu'ils nous apportent, les employés communaux pour la qualité de leur travail et les élus pour leur implication dans la vie communale.

Que 2014 vous permette de réaliser vos projets, que la santé et le bonheur vous accompagnent.

Bonnet et Heureuse Année à tous.

Le Maire : H. BERNARD



ш

_

Ш

S

ш

CE

₾

S

 \vdash

Z

4

S

ш

ш

Z

Σ

E 0

CONSEIL MUNICIPAL

Procès Verbal de la Séance du 21 Mai 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 21 Mai 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 14 Mai 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Absent: Alain JOUANNY

Pouvoir d' Alain JOUANNY pour Amédée MAILLASSON

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

<u>I – Lotissement « Les Bouguillons »</u>

Marché de Maîtrise d'œuvre

Après lecture du rapport d'analyse des offres, et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, il est décidé, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'œuvre du Lotissement à A2I pour un montant de 9 754 € H.T.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC 87

Le Maire appelle que l'ATEC 87 a réalisé un projet d'aménagement du lotissement et qu'il a été décidé de poursuivre les travaux du Lotissement avec l'aide de l'ATEC 87.

Il donne donc, lecture d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du lotissement. Le coût de cette prestation s'élève à 3 000 € H.T. (déjà prévu dans le Budget Lotissement)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Convention avec le SEHV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention permettant au SEHV de desservir gratuitement le lotissement « Les Bouguillons », en électricité

II - Coul Gart Eau

Remise exceptionnelle

Le Syndicat Coul Gart Eau propose une remise exceptionnelle de 17 470.60 € sur la consommation d'eau de 2012.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette remise exceptionnelle.

Convention de passage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de passage de la conduite d'eau entre la Commune de St Sulpice (lieu-dit : La Croix Pommerée) et le château d'eau d'Arnac La Poste.

III – Questions diverses

Container au cimetière, Route de Puifferat

Le site est doté d'un éco-point et ne nécessite pas de container « poubelles », il est prévu que les agents communaux réalisent 2 bacs de récupération des déchets du cimetière.

Procès Verbal de la Séance du 18 Juin 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 18 Juin 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 7 Juin 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

<u>I – Approbations des Procès-Verbaux du 21 Mai 2013</u>

Adopté à l'unanimité.

II – Avis sur la composition du Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle qu'actuellement 33 conseillers communautaires avec suppléants ont été désignés par les Conseils Municipaux des Communes adhérentes à la Communauté de Communes Brame-Benaize.

Il informe qu'en 2014, les délégués communautaires seront élus au suffrage universel direct, en même temps que les conseillers municipaux.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 13 Juin 2013, a proposé la répartition des sièges suivante qui prend en compte le caractère démographique des Communes :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Répartition sans accord préalable 27	Prop	osition du Bureau : 28
MAGNAC LAVAL	1810	7	5	1601-2000 Hab
ST SULPICE LES FEUILLES	1213	4	4	1201-1600 Hab
ARNAC LA POSTE	1021	3	3	801-1200 Hab
ST LEGER MAGNAZEIX	515	2	2	401-800 Hab
LUSSAC LES EGLISES	490	1	2	
DROUX	444	1	2	
ST HILAIRE LA TREILLE	409	1	2	
DOMPIERRE LES EGLISES	373	1	1	Jusqu'à 400 Hab
MAILHAC SUR BENAIZE	310	1	1	
CROMAC	264	1	1	
LES GRANDS CHEZEAUX	254	1	1	
ST GEORGES LES LANDES	249	1	1	
JOUAC	200	1	1	
VILLEFAVARD	155	1	1	
ST MARTIN LE MAULT	114	1	1	

III – Terrain Multisports

4 sociétés ont été consultées :

Entreprise	Montant H.T.	Observations
GAILLARD RONDINO, 42604 MONTBRISON	30 300.75	Ne fait pas la main courante en inox
CAMIF Collectivités, 79074 NIORT	41 360.04	Avec main courante inox
Tennis d'Aquitaine, 33440 AMBARES&LAGRAVE	29 624.00	Ne fait pas la main courante en inox
PROPOSE, 87280 LIMOGES	44 780.56	Ne fait pas la main courante en inox

Suite à la visite de plusieurs réalisations, le Conseil des Jeunes a souhaité faire le choix d'un terrain multisports bois/métal avec revêtement spécifique et main courante recouverte inox. Seule la Sté CAMIF peut proposer un devis avec l'option main courante inox pour un montant de 41 360.04 € H.T. Financement de cette opération :

Subvention DETR, accordée 6 124.80 €

- « Conseil Général, accordée 10 745.00 €
- « Leader 7 499.99 €

Autofinancement 16 990.25 €

Le Comité de Programmation Leader doit se réunir le 2 Juillet. Il propose que le projet soit présenté par le Conseil des Jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser M. JOUANNY, Maire-adjoint à signer le bon de commande du terrain multisports avec la CAMIF

Décide de présenter une demande de subvention Leader pour ce projet.

De plus, que ce projet peut être présenté au Challenge « Rubans Verts » du développement local organisé par le Crédit Agricole en 2014 en Haute-Vienne. Le prix accordé au lauréat de ce challenge va de 1 000 à 1 800 €.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la présentation du dossier de terrain multisports au Challenge « Rubans Verts » du développement local, par le Conseil des Jeunes.

IV - Résidence du Cèdre

Le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de la Résidence du Cèdre présente un déficit de fonctionnement de 120 000 €, dû :

Aux frais de remplacement du personnel

A la mise à jour des primes

Le seul organisme reconnu par les tutelles (Conseil Général et Agence Régionale de Santé), est la Commune de ST SULPICE.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie. Il est demandé que le Directeur fasse :

un état des dépenses des différents postes : Hébergement ; Dépendance ; Soins, de l'année 2012. une évaluation du coût d'un résident par jour.

Votants: 11 Abstentions: 4 POUR: 7

V – Réforme des rythmes scolaires et activités périscolaires

M. le Maire présente l'emploi du temps à la prochaine rentrée scolaire et les activités validés par le Conseil d'Ecole :

ACTIVITES	INTERVENANTS		
Aide aux devoirs	Mme LABARRE	Lundi 15 H à 16 H 30	
Expression Corporelle / Théâtre	Mme CARMASOL	Vendredi	
Club Nature	Mme STREET	Lundi et Vendredi	
	M. HART, Bénévole	15 H à 16 H 30	
Conversation anglaise	Mme HART, Bénévole	Lundi et Vendredi 15 H à 16 H 30	
Musique	Mme DUPONT	Lundi et Vendredi 15 H à 16 H 30	
	Mme CAMUS	Lundi et Vendredi	
Travail Manuel	Mme DESMOULIN	15 H à 16 H 30	
	Mme GOULIF		
	Mme LEMOINE		

Il rappelle que ces activités auront lieu en fin de journée et qu'elles seront facultatives.

Un formulaire d'inscription à ces activités afin de recenser les enfants susceptibles d'y participer sera prochainement transmis aux familles.

Procès Verbal de la Séance du 2 Septembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 2 Septembre 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 23 Août 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Absents: Amédée MAILLASSON, Nelly CARMASOL, Patricia MARTIN

Pouvoirs de : Amédée MAILLASSON pour Alain JOUANNY

Nelly CARMASOL pour Catherine FILLOUX

Patricia MARTIN pour Joël DUBOIS

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

I – Approbation du Procès-Verbal du 18 Juin 2013

Adopté à l'unanimité.

II - Lotissement « Les Bouguillons »

Michel DONY informe que A2I devait transmettre des documents pour la réunion et qu'en fait, rien n'a été expédié.

Il présente les plans du projet de lotissement :

- . Après plusieurs réunions, il a été décidé de supprimer le bassin de rétention, qui est remplacé par des noues.
- . la haie sera arrachée jusqu'à l'entrée du lotissement. Normalement le lot n° 1 devrait garder sa haie
 - . il y aura une allée piétonne de 1.50 m de large
- . Aucune bordure n'est prévue, éventuellement des petites bordures seront posées avant de mettre l'enrobé
 - . Il faudra probablement contacter un cabinet d'étude privé pour l'assainissement
- . le SEHV propose une réunion de travail avec le conseil Municipal pour le choix des lampadaires
 - . Avec ce projet, il y aurait 15 470 m² à vendre
- . Le montant des travaux s'élève à 240 000 € HT hor étude (environ 26 000 €), soit un prix de vente estimé à 15.51 € le m².

A ce stade du projet, il convient de délibérer sur le dépôt du permis d'aménager, qui permettra de déclencher les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt du permis de lotir.

III – PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces Publics)

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier concerne le diagnostic de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, et que des solutions sont proposées pour la mise en conformité des différents sites du Bourg.

En l'adoptant le Conseil Municipal valide l'étude qui a été faite, mais rien n'oblige à faire les travaux. Par contre si des travaux sont envisagés, il faudra tenir compte du PAVE.

Le Conseil Municipal approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

IV – Signalétique économique

Le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée par le Pays du Haut Limousin auprès des Communes et des Associations de Commerçants et Artisans, pour la signalétique des Bourgs (= panneaux Relais Informations Services).

Le Conseil Municipal avait choisi d'acquérir 2 panneaux (au recto : Plan du Bourg avec les services ; au verso : plan général de la Commune avec mention des artisans) pour un coût total de 6 148.96 € HT. Des subventions étaient envisagées àhauteur de 40 % (Conseil Régional 20 % ; FISAC : 20 %). Le FISAC n'est pas sûr de financer, alors continue-t-on ce projet avec 20 % de plus en charge ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre ce projet.

V – Demandes de subventions C.T.D.

Monsieur le Maire rappelle les dossiers présentés en 2013, et propose pour cette année de reconduire les demandes faites pour :

Grosses réparations de voirie sur diverses voies communales (2^e tranche)

Aménagement de la Rue des Bouguillons

De plus, il suggère de demander des subventions pour : Assainissement de Puifferat

Grosses réparations de voirie

Réhabilitation du terrain de tennis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

VI – Travaux Pont des Rebras

Il s'agit du pont qui enjambe le ruisseau des Combes (1^{er} pont sur la Route des Rebras).

Ce pont avait été construit par l'entreprise JOUANNY-LABOUREIX. Il s'avère que le radier est trop haut et qu'il retient l'eau, ce qui provoque l'inondation des terrains en amont.

La Police de l'Eau a été contactée.

Après examen de ce dossier,

Considérant que la compétence « ouvrages d'art » relève de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal décide de transmettre ce dossier à la Communauté de Communes Brame-Benaize.

VII – Demande d'acquisition d'un chemin

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressée M. CHAUVIN en vue d'acquérir le chemin qui dessert sa propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

décide de réaliser une enquête publique.

Si le résultat de l'enquête est positif, il fixe le prix de vente à 0.15 € le m²:

dit que les frais afférents à ce dossier (Bornage, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur.

VIII – Document Unique de Prévention des Risques Professionnels

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire dans chaque collectivité, d'établir un document unique de prévention des risques professionnels.

Il précise que :

-au Centre de Gestion, une personne est là pour aider les collectivités dans cette démarche

-il est possible d'obtenir une subvention du Fonds National de Prévention des Risques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élaboration du document unique et décide de demander la subvention au FNPR

INFOS

Activités Périscolaires

Tous les frais afférents aux activités périscolaires entreront dans l'enveloppe des frais de scolarité répartis avec les Communes concernées par la convention.

La Commune devrait percevoir une subvention d'environ 8 000 €

Travaux de voirie

En cours

Terrain multisport

Il doit être livré le 19 Octobre.

Aire de camping-cars

Elle sera réalisée pendant l'hiver.

Logements communaux

Réhabilitation du logement du Stade : on demandera au futur locataire de surveiller le site : éclairage, portes fermées...., le loyer est de $283.82 \in$

Il est rappelé que le garage a été mis à la disposition de l'Amicale du Cochonnet de la Benaize.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

<u>Bibliothèque</u>

La Communauté de Communes lance l'Appel d'offres.

Il faut prévoir le transfert de la permanence de la Trésorerie à la Mairie.

Colis de Noël

Monique PINARDON demande l'avis du Conseil Municipal sur les colis.

Procès Verbal de la Séance du 15 Octobre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 15 Octobre 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 8 Octobre 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Absents: Alain JOUANNY – Catherine FILLOUX

Pouvoirs de : Alain JOUANNY pour Amédée MAILLASSON

Catherine FILLOUX pour Nelly CARMASOL

Mme Monique PINARDON a été élue secrétaire de séance.

I – Approbation du Procès-Verbal du 2 Septembre 2013

Michel DONY demande que soit apportée une modification dans le paragraphe II « lotissement » : remplacer « permis de lotir » par « permis d'aménager ».

Adopté à l'unanimité.

II – Intervenants périscolaires : contrats et rémunérations

M. le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation :

- De signer les contrats des intervenants périscolaires :

Intervenants	Activités	Contrat/Convention/Facture
LABARRE Nathalie	Aide aux devoirs	Arrêté pour activité accessoire
LEMOINE Stéphanie	Activités Manuelles	C.D.D.
GOULIF Katia	Lecture et Jeux en Maternelle	C.D.D.
LEMOINE Alexis	Jeux traditionnels	Convention avec ASSAT
CARMASOL Nelly	Théâtre	Convention avec Office de Tourisme
DUPONT Florence	Musique	Facture
STREET Sally	Club Nature	Facture

D'augmenter la durée de travail d'un agent communal de 32 Heures à 35 Heures hebdomadaires.

La subvention que doit percevoir la Commune n'a pas été versée.

M. le Maire précise que les contrats seront établis pour l'année scolaire.

III – Transport à la piscine

Plusieurs devis ont été demandés pour le transport des élèves de l'Ecole Elémentaire à la piscine de La Souterraine :

THURET 86.50 €
GEFLEUR 86.00 €
MOREAU 125.00 €
LAVALADE 130.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise GEFLEUR.

IV – Internet à l'Ecole

Monsieur le Maire informe que seul, le bâtiment du Cycle 2 est équipé d'un accès à Internet, et que la Directrice sollicite un accès en Maternelle et au Cycle 1.

Un diagnostic d'installation et un devis ont été réalisés par Orange, pour la somme de 1 866.47 € TTC.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'installation d'Internet dans tous les bâtiments scolaires, sous réserve qu'il n'y ait pas d'abonnement supplémentaire.

V – Recensement de la population

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en Janvier 2014, et que pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de nommer un coordonnateur et de recruter des agents recenseurs. Il précise que les agents recenseurs seront rémunérés grâce à une dotation de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sylvie MERVEILLIE en qualité de coordonnateur communal et décide de créer 3 postes d'agents recenseurs.

VI – Travaux de sécurisation des lignes électriques à Peuchaud

Le S.E.H.V. souhaite réaliser des travaux de sécurisation des lignes électriques à Peuchaud. Le montant de ces travaux sera intégralement financé par le S.E.H.V. et l'ADEME, mais devra être inscrit au budget de la Commune tant en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention avec le S.E.H.V., pour la réalisation de ces travaux.

VII - Rue Armand Marsaud

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracé de la Rue Armand Marsaud est erroné sur le plan cadastral, en effet une partie des parcelles appartiennent toujours aux propriétaires riverains.

Il informe qu'il a pris contact avec le service Urbanisme de la ville de Limoges, afin d'obtenir des informations applicables au problème de la Rue Armand Marsaud.

2 possibilités se présentent :

Acquisition amiable par parcelle Intégration d'office après enquête publique

Dans les 2 cas, il faudra signer un acte notarié.

Il est nécessaire de rencontrer les différents propriétaires pour régulariser la situation.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire réaliser le document d'arpentage de la rue.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Le Service des Domaines sera sollicité.

IX – Infos

Lecture d'un courrier de M. et Mme Maurice MENUSIER se portant acquéreur des parcelles provenant de la succession BECCAVIN dont la procédure des Biens sans Maître est en cours.

Lecture du courrier du Conseil Général informant des nouveaux cantons : St Sulpice sera rattaché à Châteauponsac.

Lotissement des Bouguillons : le permis d'aménager est toujours en cours d'instruction.



Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès Verbal de la Séance du 4 Décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 4 Décembre 2013 à 20 Heures 30, selon convocation du 8 Octobre 2013, sous la présidence de M. Hervé BERNARD, Maire.

Absents : Michel DONY – Patricia MARTIN

Pouvoir de : Michel DONY pour Hervé BERNARD

M. Alain JOUANNY a été élu secrétaire de séance.

I – Approbation du Procès-Verbal du 15 Octobre 2013

Adopté à l'unanimité.

II – Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

M. le Maire propose de demander une subvention D.E.T. R. pour la réhabilitation du court de tennis, dont l'estimatif des travaux s'élève à 10 995 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter ce dossier.

Travaux prévus pour le printemps prochain.

III - Contrat groupe d'assurance statutaire

Le contrat d'assurance statutaire a été négocié par le Centre de Gestion pour la période 2012/2015 auprès de la CNP.

La CNP a souhaité revoir le taux de cotisation des Communes de moins de 30 agents, en raison du fort taux d'absentéisme.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a renégocié le taux de cotisation avec la CNP qui passera à 7.20 % au 1^{er} Janvier 2014.

Le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant.

IV – Tarifs Eau et Assainissement 2014

M. Alain BONNET explique qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014, sachant que :

Les relevés d'eau auront lieu en Décembre 2013 Les factures établies à la suite de ces relevés correspondront donc à : La consommation d'eau du 2^e semestre 2013 au tarif de 2013 L'abonnement au réseau pour l'année 2014, au tarif voté ce jour.

> La SAUR a fixé, pour 2014 : L'abonnement à 25.18 € La consommation à 1.6242 €

M. BONNET propose de maintenir la part communale de l'eau et de l'assainissement 2013, à savoir :

EAU Abonnement 11 € Consommation – 500 m3 0.59 €

Consommation + 500 m3 0.20 €

ASSAINISSEMENT

0.51 € le m3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

M. BONNET présente ensuite le projet de fusion des budgets Eau et Assainissement, qui permettrait de présenter un budget excédentaire.

V – Financement de la Résidence du Cèdre

M. le Maire explique qu'il avait été décidé de faire un point sur les finances en fin d'année. Après avoir rencontré le Directeur de la Résidence du Cèdre, M. le Maire informe le Conseil Municipal que : Toutes les factures correspondant aux dépenses de Fonctionnement de l'établissement sont réglées à ce jour,

Il reste à payer les salaires de décembre,

La Commune a, jusqu'à ce jour, « fait le tampon » pour le loyer et la restauration, ce qui représente environ 152 000 €.

Une ouverture de crédits de 50 000 € est en cours pour la Résidence du Cèdre,

Il a rendez-vous avec le Conseil Général, le 18 Décembre, pour discuter du projet de Budget présenté avec une augmentation de 8.46 € du prix de journée, correspondant aux dépenses réelles.

Ce rendez-vous permettra de discuter le coefficient directeur d'augmentation. M. DRIEUX a déjà entamé des discussions avec les services du Conseil Général, il serait envisagé une augmentation de 2.50 à 3 € du prix de journée, sur 3 ans ; de son côté, il faudra que la Commune « abonde » aussi sur 3 ans.

Est-ce que l'on souhaite que la maison de retraite continue de fonctionner tel quel, c'est-à-dire en Fonction Publique Territoriale ?

Alain JOUANNY intervient:

- si on confie la gestion de notre maison de retraite à l'HIHL, alors on risque sa fermeture?
- il demande une explication sur les 152 000 €?

M. le Maire explique qu'il s'agit des salaires des infirmiers intérimaires et que l'ouverture de crédits de 50 000 € a été nécessaire pour remettre à niveau les salaires des agents sur demande de l'ARS.

Alain JOUANNY dit que le budget est discuté au CCAS, alors que lorsqu'il faut financer on discute au Conseil Municipal.

Le Maire rappelle qu'en réalité c'est le Conseil Général et l'ARS qui décident du Budget de la Résidence du Cèdre.

Alain JOUANNY précise qu'il ne veut pas la fermeture de la maison de retraite, mais est-ce que dans 1 an ou 2, on ne sera pas dans la même situation ?

Solutions proposées :

Ouverture de crédits : mais manque de transparence

Si on ne fait pas d'ouverture de crédits, il faut trouver le financement de 200 000 € :

Absorption par le budget communal, mais dans ce cas, au Compte Administratif l'excédent de fonctionnement sera amputé de 200 000 €, donc difficultés d'autofinancement des investissements ;

le déficit de la maison de retraite c'est environ 100 000 € de frais de restauration et 50 000 € de løer. Si la Commune absorbe le loyer, on pourrait envisager une ouverture de crédits de 100 000 € (en remboursant celle en cours)

Annulation du loyer 2013 et proposer de ne pas en facturer en 2014

Fabien DESNOELLE: l'an prochain quel sera le déficit?

Amédée MAILLASSON : il faut limiter les dépenses de personnel, en ne remplaçant pas systématiquement le personnel en arrêt de travail ou en congés

Le Maire propose de faire une réunion avec le personnel de la Résidence du Cèdre et le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

D'annuler le loyer de 2013 de la résidence du Cèdre

En fonction des résultats budgétaires communaux de l'exercice 2013

D'annuler une partie des frais de restauration de 2013 à hauteur de 50 000 € maximum, selon les résultats des comptes en fin d'année

De souscrire une ouverture de crédits de 100 000 €en lieu et place de celle en cours de 50 000 €

De rencontrer le personnel de la Résidence du Cèdre

VI – Décisions Modificatives au Budget Communal

Art 2031

Le Maire présente au Conseil Municipal, les décisions modificatives suivantes :

Section de Fonctionnement

5 334,00

Dépenses		
Art 6135	Location copieurs	4 551,00
Art 616	Prime d'assurance 2014	15 663,00
Art 64	Charges de Personnel	10 000,00
Art 658	Reversement TVA travaux EHPAD	- 5 000,00
Art 673	Annulation de titres (TPU émise 2 fois)	5 582,00
	TOTAL	30 796,00
Recettes		
Art 6419	Remboursement sur rémunérations	26 796,00
Art 7718	Produits exceptionnels	4 000,00
	TOTAL	30 796,00
	TOTAL	30 796,00
Section d'Inves		30 796,00
Section d'Inves		30 796,00
		30 796,00 5 334,00
Dépenses	<u>stissement</u>	
Dépenses Art 21318	etissement Etude du Restaurant scolaire	5 334,00
Dépenses Art 21318 Art 21578-112	Etude du Restaurant scolaire Semoir à sel d'occasion	5 334,00 550,00

Etude du Restaurant scolaire

VII- Acquisition d'un semoir à sel

Le Maire informe le Conseil Municipal que le semoir à sel est inutilisable, un devis a été demandé aux Ets DUBRANLE pour le remplacer par un matériel d'occasion : 900 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer la commande auprès des Ets DU-BRANLE.

VIII – Indemnité de Conseil au Comptable

Le Maire rappelle que l'an dernier, l'indemnité de conseil avait été attribuée au comptable au taux de 80 %.

Cette année, il propose d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

IX – Contrat de maintenance pour le défibrillateur

Un contrat de maintenance et de service pour le défibrillateur est proposé par CARDIOP au prix de 130 €.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

Il est envisagé de former les Présidents d'associations et les personnes qui le souhaiteront, à l'utilisation du défibrillateur.

Ce dernier actuellement dans les locaux du Foyer Rural, sera installé dans une armoire à l'extérieur du bâtiment, permettant ainsi une meilleure accessibilité. Le Conseil Municipal décide d'acheter une armoire et un panneau indicateur pour le défibrillateur.

<u>X – Convention d'occupation d'une salle communale avec la Direction Générale des Finances Publiques</u>

Le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec la DGFIP, pour l'occupation d'une salle à la Mairie pour effectuer les permanences de la Trésorerie de la Basse-Marche à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

XI – Devis Orange

Orange a établi un devis pour l'installation de 6 dispositifs de protection Foudre sur le standard téléphonique, pour un montant de $2\,553.08 \in HT$.

Il est demandé de contacter Orange pour savoir combien de temps durera cette garantie.

Selon la durée de garantie, le Maire est autorisé à signer le devis.

XII – Loyer de l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal, moins 2 abstentions, décide de fixer le loyer de l'Office de Tourisme à 152.45 € par mois à compter du f^e Janvier 2014.

XIII - PAVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 2 Septembre 2013 approuvant le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, et de la reprendre en mentionné l'avis favorable du Conseil Général en date du 6 Novembre 2013.

XIV – Enquête Publique

M. Bernard GALZIN est d'accord pour mener l'enquête publique pour l'aliénation d'un chemin à Chez Bouchaud. Ses honoraires s'élèveraient à environ 350 €, frais de déplacement compris, qui pourront être répercutés sur le prix de vente.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rémunération du commissaire enquêteur.

XV - Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'INRAP, qui établira un diagnostic du projet de lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

1° Recensement de la population

Plusieurs personnes ont été contactées pour effectuer le recensement de la population, 3 agents recenseurs sont nécessaires pour cette mission :

Jean-François BLOUET

Nathalie PREVET

Kévin PHILIPPON

<u>2° Demande d'une salle pour les réunions de l'A.D.P.A.D. (Association d'Aide aux Personnes Agées à Domicile)</u>

Le Maire informe que la Présidente de l'Association Cantonale de Maintien à Domicile lui a fait part de la concurrence que lui porte l'A.D.P.A.D.

Après discussion, il est constaté que l'A.D.P.A.D. emploie aussi des personnes du secteur, donc il n'y a aucune opposition à lui accorder gracieusement une salle de réunion.

3° ODHAC

L'ODHAC sollicite des emplacements d'affichage, format 120 x 176. Nous ne disposons pas de tels emplacements.

Il est décidé d'écrire à l'ODHAC pour les en informer et leur proposer un affichage au format A3 maximum.

4° Théâtre du Cloître

Le Théâtre du Cloître propose un spectacle au Foyer Rural le Mardi 11 Mars 2014 à 19 H 15.

Avis favorable du Conseil Municipal.

5° Cérémonie des Vœux

Lundi 13 Janvier.



Transfert de la permanence de la Trésorerie de Saint Sulpice les Feuilles

Votre Centre des Finances Publiques, vous informe qu'à compter du <u>1^{er} janvier 2014</u>, la permanence de la Trésorerie de Saint Sulpice le Feuilles sera transférée dans les locaux de la Mairie de Saint Sulpice les Feuilles.

Ce déménagement n'amoindrira nullement la qualité de service rendue aux usagers qui continueront de bénéficier des prestations de leur Centre des Finances Publiques.

L'accueil du public se fera, les mardis et vendredis matins de 9H00 à 12H00 (hors périodes de vacances scolaires)





RESULTATS 2013 des Valisons







duconcours Fleiries





















RESULTATS

2013 des





duconcours Epouvantails









Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, 2013 se termine et on repart pour 2014 : en effet, l'association du Foyer Rural s'enrichit de nouvelles activités. L'exercice 2012-2013 s'est terminé par l'assemblée générale durant laquelle ont été présentés le bilan moral et le bilan financier de l'association. La trésorerie est toujours très saine, le nombre d'adhérents s'est encore accru puisque nous totalisons 285 membres, ce qui est très bon signe et montre la vitalité de notre association. Le bureau, les animateurs, le conseil d'administration se dépensent sans compter afin de créer, d'encadrer et d'animer des activités qui attirent encore plus de personnes. Je les remercie chaleureusement pour leur dévouement. Les membres du conseil d'administration et du bureau ont été réélus dans leur totalité, quelques personnes nous ont rejoints au conseil, ce qui est encourageant, un grand merci à elles.

Après la création de l'activité zumba-fitness à la rentrée 2012, qui a très bien fonctionné puisque nous avons totalisé plus de 50 inscriptions au cours de l'année, et la reprise cette année qui se présente plutôt bien, même s'il y a un peu moins de participants, mais avec cependant des nouveaux (ou plus exactement, des nouvelles), nous avons enrichi notre palette de deux nouvelles activités à la rentrée 2013 : le yoga animé par Félix, qui compte plus de 40 inscrits, répartis en 3 séances, et la sophrologie animée par Nathalie, qui comporte une quinzaine d'adeptes. Mais il faut ajouter qu'un cours de zumba a également été ouvert cette année au profit des enfants par Joanne. Vous trouverez dans la notice ci-après la liste des diverses activités que vous pouvez pratiquer au sein de notre association, moyennant une cotisation annuelle obligatoire de 10 € pour l'ensemble &s activités (et une rétribution pour certaines), et le calendrier des diverses randonnées pédestres ou à vélo, soirées et voyage auxquels vous pourrez participer au cours de l'année 2013-2014. Pour que toutes ces activités perdurent, vous êtes invités à rejoindre notre association et à participer à l'une ou plusieurs d'entre-elles. Renseignements directement sur place ou auprès des membres du bureau.

Les différentes soirées, randonnées, journée-détente, au cours de l'année écoulée ont eu beaucoup de succès. Il y règne une ambiance et une bonne humeur remarquables, dues bien sûr aux organisateurs mais aussi et surtout aux personnes qui nous font l'honneur d'y participer. Notre voyage annuel des 24 et 25 août dans le Lot à SAINT CIRQ LAPOPIE, CAHORS, vallées du Lot et du Célé, quoiqu'un peu éprouvant, mais tellement magnifique, a réjoui les 40 participants.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour partager ces journées dans la bonne ambiance. Consultez notre site internet www.foyer-rural-st-sulpice-les-feuilles.fr et lisez les affiches disposées chez les commerçants vous informant de nos sorties. Pour le voyage fin août 2014, préparez vos vélos pour faire des balades à l'île de Noirmoutier.

Le conseil d'administration du Foyer Rural vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Le président du Foyer Rural, Alain BRUN



ASSOCIATION LAMARANOU

Cette année encore, notre association s'est démenée pour embellir le village et amuser les enfants.

Les carnavals, et défilés d'Halloween ont en effet remporté un beau succès (jusqu'à SAINT SULPICE).

Le fleurissement a aussi mobilisé tout le monde. Pas moins de sept emplacements ont ainsi été décorés. Chacun s'employant à faire au mieux pour rehausser les couleurs de notre village.

En plus de son bateau, la mare est maintenant équipée d'un Phare fleuri qui a intrigué bon nombre de passants.

Une petite guérite abrite aussi depuis le mois de mai, une petite grenouille, mascotte de notre association.

Les Voisinades, traditionnel moment de rencontre au sein du village, ont débutées par un petit tournoi de pétanque. Et comme à l'accoutumée elles se sont achevées par un banquet....

L'assemblée générale a eu lieu fin octobre avec la ré-élection du bureau. Chacun a pu s'exprimer et apporter des idées quant aux futures réalisations qui seront mises en place l'an prochain.

Pour la fin d'année, n'en doutez pas, le village sera décoré

Comme en 2012, l'association LAMARANOU remercie l'ensemble des personnes de bonne volonté qui se sont investies à nos côtés, nous remercions particulièrement, l'Association MAXIMUM, les Ets MARZET, Les Serres de la chapelle Baloue, le crédit Agricole de ST SULPICE, les commerçants qui ont chaleureusement accueilli nos enfants à l'occasion du Carnaval et du défilé d'halloween .

Nous remercions bien entendu la municipalité de SAINT SULPICE LES FEUILLES, pour son soutien.

BONNE ET HEUREUSE





MEILLEURS VŒUX

Lamaranou



Amicale du Cochonnet de la Benaize

Comme ses devancières, la saison 2013 a connu un franc succès tant au niveau des concours que des animations avec comme point d'orgue le 14 Juillet devenu incontournable dans le calendrier des festivités.

J'exprime toute ma gratitude à Monsieur le Maire, à son Conseil Municipal, aux services techniques, aux artisans et commerçants, aux licenciés, aux bénévoles, qui sont à la base de la réussite des manifestations.

Je tiens à remercier également les Ets VIOLET qui ont accepté de mettre une serre aménagée pour la circonstance, à la disposition de l'Amicale, afin de pratiquer son sport favori durant la mauvaise période, soit de Novembre à Mars.

L'Amicale vous présente ses meilleurs vœux pour 2014 en se fixant un objectif principal la conquête du trophée interclubs.



Le Président : F. LAMORT



LOU GAIS MARCHOIS



Cette année, malgré l'absence de certains danseurs blessés ou future maman, nous avons pu assurer nos sorties en Creuse, Indre et bien sur en Haute-Vienne.

Comme chaque année depuis 8 ans, la commune de Mouhet dans l'Indre nous a chaleureusement accueillis lors de sa fête annuelle.



St Maurice la Souterraine

Les danses folkloriques vous attirent, alors rejoignez nous.

En effet, nous sommes à la recherche de nouveaux danseurs et danseuses afin d'étoffer notre groupe et ainsi prétendre à des sorties plus nombreuses.

Les répétitions se font au foyer rural le vendredi soir à 21h 00.

Le groupe remercie la commune de St Sulpice les Feuilles pour la subvention annuelle qu'elle nous attribue, ainsi que pour l'accueil qui nous a été fait, lors de notre prestation du 13 juillet.

Le groupe folklorique, vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2014.

Le Président

Claude LOUIS

CLUB DE VOLLEY

La saison 2012-2013 s'est achevée fin juin par la participation à la coupe départementale de l'UFOLEP, ultime épreuve des compétitions au cours de laquelle notre équipe accédait jusqu'aux demi-finales (3ème)

A l'issue du Championnat proprement dit l'équipe I se classait 3ème de sa poule alors que l'équipe II finissait dans la deuxième partie du tableau de la sienne.

Il convient de féliciter chaleureusement tous les joueurs pour leur sportivité et leur assiduité, surtout ceux qui viennent de très loin parfois pour porter nos couleurs un grand bravo à tous ??

Le tournoi annuel, organisé le 8 mai, a connu un succès considérable. Les très nombreuses équipes visiteuses ont évolué sur trois terrains. Un grand merci à tous nos généreux partenaires pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée. Merci à tous, commerçants, Commune, conseil général grâce à qui de nombreux lots sont venus récompenser tous les joueurs.

Nous venons d'entamer la saison 2013-2014 et CVSS sera à nouveau représenté par deux équipes.

En ce début de nouvelle année tous les volleyeurs du CVSS sont heureux de vous présenter les meilleurs de leurs souhaits pour 2014.

Le Président Frédéric AUGROS





Je voudrais déjà commencer, par vous souhaiter une bonne et heureuse année 2014, surtout une bonne santé, de la part de tous nos Adhérents et Adhérentes de notre Association .

L'année ce termine un peu mouvementée au sein de notre Association.

Notre première réunion, un peu houleuse, suite à de profonds désaccords avec notre ancien Président. La cérémonie du 19 mars 2013, ne ce déroulant pas dans les conditions habituelles, suite à un manque de concertation de la part de ce dernier vis-à-vis de la Mairie, qui en est toujours l'organisatrice.

De ce fait et suite à tous ces aléas, le bureau en entier démissionne au cours de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013.

Un Bureau provisoire est constitué et assumera les affaires courantes jusqu'à notre prochaine Assemblée générale ayant lieu le 11 décembre 2013 à 9 heures 30 salle du Foyer Rural, ce jour sera élu un nouveau Bureau. Malgré tous ces problèmes, la vie continue.

Les Cérémonies du 8 mai ce sont déroulées dans de bonnes conditions , quatre de nos Camarades ont été décorés. Ce 8 mai c'est terminé par un succulent repas, servi au Restaurant "Le Colombier", en présence de nombreux participants.

Le 8 juillet et le 10 Aout nous étions présents aux manifestations du souvenir à la Croix des Martyrs, accompagné de plusieurs de nos Camarades et de notre Porte drapeaux, nous les en remercions.

Comme les autres années les Cérémonies du 11 novembre ont eu lieu à Mailhac Sur Benaize à 10 heures et à 11 heures 30 à Saint Sulpice les Feuilles. Au cours de ces cérémonies 4 de nos Camarades ont été décorés de la médaille de reconnaissance de la nation.

Le 30 novembre 2013, nous avons terminés l'année par notre traditionnel repas dansant.

Le Président CARIAT Raymond



BERRIER Georges

Georges est né le 27 Avril 1932. Appelé sous les drapeaux, le 6 novembre 1932, dirigé à SAINT AVOLT région de METZ. Il incorpore le 151ème régiment d'infanterie jusqu'au 30 avril 1954. Après avoir effectué, 18 mois de service obligatoire, il est rappelé le 25 mai 1956, en Algérie et rejoint PALESTRO dans le 16ème R.I. Dès son arrivé, le régiment est divisé en plusieurs petites unités et s'installe en montagne de grandes kabyles « Opération quadrillage ». Il sera libéré définitivement le 23 décembre 1956, après avoir effectué au total 24 mois de service militaire. Il est décoré de la Croix du Combattant, de la médaille de portes drapeaux et ce jour, lui est décerné la médaille de reconnaissance de la Nation.

PHILIPPON Armand

Armand est né le 25 avril 1932. Appelé sous les drapeaux le 11 novembre 1952, incorporé au 385ème Groupe de transport, 1ère compagnie à LANDAU, Allemagne, jusqu'au 1er mai 1954, date à laquelle il est libéré après 18 mois de service obligatoire. Il est nommé soldat de 1ère classe puis rappelé le 1er juin 1956 en Tunisie, affecté au 32ème régiment d'infanterie. Le 1er septembre 1956 muté au 23ème R.I. Ce régiment est cantonné à GHADINAOUR. Libéré et envoyé dans ses foyers le 12 décembre 1956. Armand sera rappelé une 2ème fois pour effectuer un stage dans un Escadron de Gendarmerie mobile à Marseille. Il a accompli un total de 24 mois et demi de service. Il est décoré de la Croix du Combattant et ce jour, lui est décerné la médaille de reconnaissance de la Nation.

MATHIEU Pierre

Pierre est né le 28 juin 1932. Appelé sous les drapeaux le 11 mai 1953, dirigé en Allemagne à SAARBURG. Incorporé au 30ème bataillon de chasseurs portés, il y effectuera ses 18 mois de service militaire obligatoire et sera libéré le 14 novembre 1954. Il a été nommé soldat de 1ère classe. Rappelé en Algérie le 28 avril 1956 au titre du maintien de l'ordre, cantonné près de BOUGIE et affecté au 57ème régiment d'infanterie. Il sera libéré le 14 novembre 1956. Pierre a vécu difficilement cette période, à cette époque, il était marié et père de famille. Il aura accompli au total 24 mois de service militaire. Décoré de l'insigne du maintien de l'ordre, de la médaille du combattant et ce jour, lui est décerné la médaille de reconnaissance de la Nation.



Amicale des Sapeurs Pompiers



Les pompiers de Saint Sulpice vous présentent tous leurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2014.

Pour l'année 2013, les interventions ont encore augmentées, nous avons dépassés les 200 interventions.

RECRUTEMENT:

Cette année nous avons recrutés un sapeur pompier, Margot Rol. Nous lui souhaitons une bonne intégration parmi nous.

Toutes les personnes intéressées pour devenir sapeurs pompiers volontaires peuvent venir tout les dimanches matin à partir de 10H au centre de secours de Saint Sulpice les Feuilles, pour plus de renseignements.

DEPART EN RETRAITE:

Alain Piton à fait valoir ses droits à la retraite après 20 années de service. Bonne retraite Alain.

Les pompiers vous remercient pour votre accueil et votre générosité lors du passage des calendriers.

Bonne année et bonne santé a tous.

Le Président Didier PINARDON





Comme chaque année nous profitons du bulletin annuel de la commune de St Sulpice pour présenter notre Association. Cette association a pour but d'exécuter des travaux manuels mais aussi de passer un bon moment et de vaincre cette solitude si pesante.

Les membres de l'Association Loisir Créatif se réunissent tous les lundis après-midi de 13H30 à 17H au Foyer Rural. Le montant de la cotisation reste inchangé soit 10 € pour l'année. Nous remercions la municipalité de St Sulpice les Feuilles qui met à notre disposition gracieusement une salle du Foyer Rural.

Tout le travail de l'année sera exposé au marché de Noël de St Sulpice les Feuilles, (seul marché que nous faisons) la recette de nos ventes faisant vivre l'Association.

Comme chaque année nous avons aussi confectionné des couvertures en laine et de la layette qui ont été remises à **l'Association** « **Amis sans Frontières** » pour être distribuées aux plus démunis. La laine et d'autres fournitures provient de généreux donateurs qui se reconnaîtront. Merci pour cette générosité.

Tous les membres de l'Association vous souhaitent une bonne année 2014 et surtout une bonne santé.

C'est dans un Foyer Rural bien décoré, plus tôt que prévu, (merci à M. le Président et les membres du Foyer Rural) et sur la place du Foyer que s'est déroulé le dimanche 8 décembre 2013 le Marché de Noël sous un beau soleil d'hiver.

Cette année c'est nous, Association Loisir Créatif, qui avons organisé le marché de noël, certes moins important mais à l'échelle de nos moyens. Nous voulions conserver cette date de 2^e dimanche de Décembre.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce marché, en particulier M. le Maire, la municipalité et les employés communaux qui nous ont rendu un grand service en montant les chapiteaux ; en installant les tables et en mettant à notre disposition le Foyer.

Merci à Nelly et au Crédit Agricole pour les affiches.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont relevé les manches pour le succès de cette journée.

Merci aussi aux maîtresses des écoles maternelles et cours préparatoires qui ont mis le petit mot du Père Noël dans le cahier des enfants.

Merci aussi à la Présidente des commerçants pour le prêt du costume du Père Noël, merci au Père Noël d'être venu et à Martine pour avoir su occuper les enfants.

L'Association remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de venir nous voir. Les exposants sont repartis satisfaits. C'était une réussite.

Nous espérons qu'une autre Association prendra le relais pour l'année prochaine.

La Présidente <u>**Yvonne CHEVALIER**</u>



Avec la mise en vente des cartes de pêche sur Internet, les statuts de l'AAPPMA ont été mis à jour.

Votre AAPPMA s'appelle désormais <u>AMICALE DES PÊCHEURS.</u>

Notre Amicale poursuit son chemin, le nombre de nos amis titulaires de la carte de pêche se maintient. Cette année, nous avons enregistré entre autres 52 adhésions par Internet.

- -L'année 2014 sera la dernière année pour les cartes version traditionnelle. En 2015 il faudra soit prendre sa carte chez un dépositaire informatisé (nous vous informerons en cours d'année), soit l'acheter directement chez soi sur le site «www. cartedepeche.fr ».
- -Pour 2014, le prix des cartes augmente de 1euro pour la carte générale, la carte départementale et la carte mineurs, le prix des autres cartes est inchangé.

Cette année 2013, n'a pas été une très bonne année, les conditions météorologiques du printemps n'ont pas favorisé les beaux paniers. Espérons que 2014 soit plus favorable! Les empoissonnements seront identiques et le parcours loisir nous est renouvelé par la fédération.

Courant 2013 nous avons fait participer une trentaine d'enfants à l'école de pêche durant le mois de mai, école qui s'est terminée par le critérium à Mondon avec 17 espoirs et 7 cadets.

Chaque enfant reçoit des cadeaux et coupes offerts par la mairie, le conseil général, la fédération départementale et nos commerçants. L'après-midi se termine par un goûter. Cette école de pêche est reconduite en 2014 et nous vous espérons toujours plus nombreux.

-Toujours en mai, les moniteurs de la fédération sont venus à l'école primaire et ont enseigné aux enfants les premiers éléments de la pêche à la ligne.

Le concours de pêche avec lâcher de truites au moulin de Lavaupot le jour de l'Ascension a réuni 34 concurrents et le concours de Mondon le 7 juillet 25 pêcheurs.

-En 2014 ces concours sont reconduits le 29mai à Lavaupot et le 6 juillet à Mondon . L'année des manifestations s'est terminée le 15 septembre par l'après-midi « Sport pour tous » à Mondon , une trentaine d'enfants a pu découvrir le loisir pêche.

Voici une année bien remplie pour notre amicale, nous souhaitons que 2014 se déroule sous les mêmes auspices avec malgré tout un peu plus de poissons dans les bourriches.

A tous et toutes <u>l'Amicale de Pêcheurs</u> souhaite une bonne et heureuse Année 2014

Dernière nouvelle.

La Benaize, et son affluent La Chaume viennent d'intégrer le Syndicat de la Gartempe .Ceci pourra nous permettre d'envisager des travaux pour une meilleure qualité halieutique.

Le Président:

Pierre DUBRAC



entraîné le départ ou l'arrêt de certains joueurs et dirigeants.

Néanmoins, la plupart des membres du bureau sont restés soudés dans cette épreuve et Frédéric 2 AUCHARLES à bien voulu reprendre les rênes du club.

Aujourd'hui, le club se compose de 2 équipes seniors et compte 93 licenciés grâce au développement exponentiel de l'école de foot.

Cette saison, l'équipe première est toujours en course pour une éventuelle remontée tandis que l'équipe B devrait assurée son maintien dans une poule largement à sa portée.

En cette période de morosité économique, notre sport, nous permet à nous et à vous fidèles supporters, d'oublier un instant nos tracas quotidiens. Toutefois, le club ne pourrait subvenir à ses charges financières (frais engagements, district, ligue, arbitre...) sans le soutien de la municipalité, des artisans et commerçants qui contribuent à notre budget, nous tenons à les en remercier chaleureusement.

En cette fin d'année, l'ensemble du bureau vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2014.

Le Président Frédéric AUCHARLES

SSOCIATION Des Commercants et Artisans

L' année 2013 s' est écoulée et beaucoup de problèmes ont été mis sur la table lors de l'assemblée générale.

Sans doute avez vous été surpris de voir que les commerçants et artisans de St Sulpice n' ont pas organisé de marché de Noël cette année.

Après 5 années l'association c'est remise en question, en effet le marché de Noel prenant de plus en plus d'ampleur et nous coûtant de plus en plus cher, environ "3500 Euro", sans compter le travail que cela représente pour une journée, et le fait qu'il y a de moins en moins de personnes pour aider, nous avons décidé de mettre l'accent cette année sur toute la période des fêtes.

L'association a pour but de dynamiser le commerce et faire en sorte .que la clientèle fidèle soit récompensée.

Aussi nous espérons que tout le monde y aura trouvé son compte et que les fêtes de fin d'année se sont bien passées pour tous.

Au nom de l'association des commerçants et artisans je vous souhaite une très bonne année 2014 et surtout une très bonne santé.

> La Présidente. Carole Audousset



pour parler, avec espoir qu'ils verront le jour, et nous ferons tout notre possible afin de redynamiser notre 🏂 association. Le nombre de chasseurs se maintient tant bien que mal, notre commune compte cette année 55 🎋 chasseurs, une baisse de 50 % en 10 ans et tout cela a une explication (moins de jeunes, décès, etc...). Malgré 💆 cette diminution notre ACCA est toujours aussi dynamique, bonne entente entre nous et surtout avec les exploitants agricoles de notre commune.

🦊 La saison 2012-2013 fut très satisfaisante les grands animaux étaient au rendez-vous. Notre quota de chevreuils à 🦂 été réalisé sans problème (35). Les sangliers eux aussi étaient là ! (6) sans oublier les renards. Des chasses d'exceptions, des chiens en grandes formes et des tireurs très adroits et tout cela avec des règles de sécurité très strict. (Battues)

La saison 2013-2014 commence bien, nous avons pu constater une légère hausse très satisfaisante concernant le 54

Une entente avec les Grand Chézeaux a vu le jour (chasser les renards ensemble) afin de réguler au maximum.

Le co Le conseil d'administration de l'ACCA ainsi que moi-même venons vous souhaiter une bonne et heureuse année

Le Président Michel RENAUD

Notre association qui a vu le jour au premier semestre 2012, a pour objet, la promotion du quad de loisir, l'encadrement de randonnées touristiques, la réalisation d'animations, l'information sur la circulation dans la nature en adéquation avec les règles en vigueur.

嘴 Nous organisons deux randonnées annuelles permettant ainsi aux participants de découvrir la nature verdoyante 嘴 giboyeuse faisant la richesse de notre Haut-Limousin. Ces randonnées s'adaptent aux rythmes de chacun, 🦠 sans un esprit de convivialité et de fraternité, et se terminent toujours par un repas en famille autour d'une bonne

Cette première année d'activité pour notre association a été bénéfique, car elle a vu le nombre de nos adhérents augmenter, grâce aux diverses manifestations locales auxquelles nous avons participé (randonnée, stand, baptême, etc...).

嘴 Le Team Quad de l'Eschalier 87 remercie chaleureusement les communes nous autorisant à circuler sur leur 🐧 territoire lors de nos randonnées.

> L'association du Team Quad de l'Eschalier 87 vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont proches, une année 2014, pleine de joie, d'amour et de bonheur.

> > Le président Daniel BLANDIN





Association Cantonale de Maintien à Domicile de Saint Sulpice les Feuilles

Depuis plus de 20 ans l'association est au service de la population du canton. Elle a comme toute organisation évoluée au cours des années. Depuis début 2011 elle propose à toute personne dépendante un service mandataire agrée d'employées de maisons compétentes et dévouées qui peuvent assurer:

Gardes jour et nuit 7 jours sur 7

Ménage, entretien du linge, courses

Aide au lever, au coucher, à la toilette non médicalisée, à la préparation et la prise des repas.

Accompagnement à la promenade.

Mme SARAH GOMEZ est le contact pour tous les renseignements et la mise en place de tous ces services du lundi au vendredi au centre médico-social de St Sulpice les Feuilles

Tel: 05 55 76 79 49.

Les services du Conseil Général assurent l'étude des besoins et de leur financement ainsi que le suivi des dossiers APA accordes.

La permanence est tenue par Mme ANNIE MAZEIRAS

Tel: 05 55 68 22 48

AcmD est adhérente à « Association d'aide à la personne- réseau mandataire 87 » ce qui va permettre très prochainement à l'association de prendre en charge les personnes qui sortent d'hospitalisation.

Comité de <u>Jumelage</u>

2014 arrive à grands pas, c'est l'occasion pour les membres du Comité de Jumelage et leur Président de vous présenter leurs Meilleurs Vœux de Santé et Joie pour vous et votre famille.

2013, une année calme, seulement notre traditionnelle soirée choucroute qui s'est déroulée dans une bonne ambiance. Merci à tous.

Comme beaucoup le savent déjà, 2014 sera l'année de notre rencontre en Alsace, vraisemblablement le week-end de l'Ascension, à confirmer avec nos amis de Néewiller.Dès que la date sera confirmée une réunion aura lieu pour l'organisation.

Mars 2014, le samedi 15 toujours notre choucroute, réservez la date.

Encore une fois à toutes et à tous, nous souhaitons un Joyeux Noël, une Bonne et Heureuse Année et que 2014 connaisse, joie, bonheur, santé dans tous les foyers y compris chez nos amis de Néewiller.

Le Président : Michel DONY Comme beaucoup le savent déjà, 2014 sera l'année de notre rencontre en Alsace, vraisemblablement le

ASSOCIATION RROWETER

L'année de formation est terminée et PROMETER, Centre de formation Céramique, quoique modeste, est structure associative internationale qui se félicite de recevoir des artistes intervenants des 4 coins du monde.

Cette année : Jeff SHAPIRO des USA, Maria GESZLER de HONGRIE mais aussi de notre région : Brigitte PENICAUD dont l'atelier se trouve à Prissac..

Un programme court car il se déroule désormais dans l'atelier de Patricia CASSONE qui elle-même, artiste céramiste avait un programme d'expositions en Asie chargé qui commençait en avril avec une invitation pour la 3^{ème} année à participer au Festival international de Mungyeong en Corée et également une exposition dans une magnifique galerie de Daegu, puis son voyage se poursuivait au Japon où elle exposa à Tokoname, ville où elle a été en résidence à 2 reprises et a donc retrouvé de nombreux amis puis un parcours dans différentes villes où elle a été reçue par ses amis céramistes japonais à Seto, Kyoto, Tajimi, Bizen, Mashiko et Kasama..

Après une participation remarquée aux « Journées de la Céramique » Place St Sulpice à PARIS fin juin, les masterclass commençaient accueillant les artistes étrangers et des participants de toute la France et d'Europe, pour tout le mois de juillet.. PROMETER ne disposant plus de lieu pour çà depuis son déménagement de Provence et la vente de la Perelle.

En Octobre, Patricia CASSONE était encore invitée pour une expo internationale, à Taiwan cette fois où son travail a remporté un grand succès..

Puis l'atelier a été à nouveau investi pour un mois par Prometer pour la Formation Pédagogique des Animateurs d'Ateliers-terre qui s'adresse notamment aux personnes se destinant à intervenir dans les écoles ou les Centres d'Animation pour animer des ateliers poterie.. Cette formation créée il y a 10 ans par Prometer a formé de nombreux animateurs venus de toute la France, cette année une participante belge a même fait le voyage car cette formation n'existe pas dans son pays.. Ce module de 2 semaines a été suivi d'un autre module de 15 jours de tournage axé sur le travail de Patricia CASSONE que des participantes israeliennes sont venues suivre.

Ainsi depuis l'an dernier, se déroule désormais en alternance les formations organisées par PROMETER et les périodes de création de l'artiste, ce qui n'est pas aisé pour elle..

PROMETER est donc toujours en recherche d'un lieu pouvant accueillir ses formations avec un espace ouvert sur la nature, une salle d'environ 50 à 80m2 qui pourrait être partagée avec d'autres activités à condition de pouvoir stocker le matériel lorsqu'il n'y a pas de formation.

Si vous avez une idée, merci de contacter Patricia Cassone par le secrétariat de Prometer au 05.55.76.19.30 ou à prometer@ceramique-prometer.com





UNITE LOCALE DE SAINT-SULPICE LES FEUILLES

L'unité locale de la **Croix-Rouge** de St Sulpice les feuilles s'occupe **d'action sociale** sur tout le **territoire du canton.**

Siège : centre médico - social, 2 rue du stade à St Sulpice les Feuilles.

Tél: 05 55 76 02 13

La **VESTIBOUTIQUE** ouverte à **TOUS** , présente un choix de vêtements d'occasion en bon état pour tous les âges, et presque toutes les circonstances à prix très modiques.

Cette année, comme les précédentes , MAXIMUM nous a accueilli dans ses locaux lors des portes ouvertes, ce qui a permis à de nouvelles personnes de faire connaissance avec la **Croix-Rouge**

Lors des manifestations locales, les enveloppes de **TOMBOLA** que nous proposons, rencontrent toujours un grand succès **; MERCI A TOUS** .

Ces fonds collectés ici et ailleurs, nous permettent de mener à bien des actions de solidarité :

- -Aides financières ponctuelles, en participant au règlement de factures, par exemple EDF
- -Aide alimentaire d'urgence sous forme de bons d'achats
- **Départ en vacances**, depuis 5 ans nous permettons à 1 ou 2 **familles du canton** de partir une **semaine au bord de la mer** (cette année, l'île d'Oléron pour une famille de Saint Sulpice les Feuilles).

BONNE ANNEE 2014

La présidente : Mady BONNET

LE SECOURS CATHOLIQUE A SAINT SULPICE LES FEUILLES

Depuis un peu plus de deux ans, nous sommes une équipe de neuf bénévoles, qui accueillons les familles en grande solitude et en grandes difficultés.

Nous les recevons tous les vendredis après-midi dans les locaux du presbytère prêtés gracieusement par le Père Xavier DURAND de 13h45 à 16 heures.

Nous privilégions d'abord l'écoute autour d'un café et de petits gâteaux. Puis, nous leur remettons des colis de nourriture donnés par la Banque Alimentaire de Guéret.

Cette année, deux de nos bénévoles font partie de la commission des aides, chargée d'accorder un soutien financier aux plus démunis et nous nous occupons également du microcrédit, pour lequel la Creuse est un département pilote.

Le 23 décembre, nous organisons au Foyer Rural un repas festif préparé par les bénévoles. Ainsi, accueillants et accueillis se retrouveront pour un moment convivial.

<u>La Responsable : Agnès THOMAS</u> Place de l'Eglise – Presbytère – Tél : 06.08.49.35.82

La Réforme du réseau "Haute Vienne en car "

La ligne régulière Saint Sulpice les Feuilles - Limoges reste une ligne quotidienne mais sur réservation, la veille de votre demande.

Les services circulent tous les jours de l'année, sauf dimanche et jours fériés.

RESERVATION AU 05 55 10 31 13

Départ: 06h25 - Retour: 19h00 Place de la Mairie

Tarif: 2€ le trajet, avec possibilité de tarifs réduits pour 10 voyages ou sur abonnements.

Cars 100% accessibles aux personnes handicapées.



Le Pays du Haut Limousin (52 communes du nord de la Haute-Vienne) a mis en place pour vous un site Internet culturel. Retrouvez toutes les manifestations qui se passent près de chez vous en un clic :

culturepayshautlimousin.jimdo.com



Vous avez un compte Facebook, aimez la page Culture Pays Haut Limousin et recevez directement les actualités culturelles sur votre profil.

www.facebook.com/culturepayshautlimousin

Pour plus de renseignements sur le Pays du Haut Limousin : Un site : payshautlimousin.jimdo.com / 05 55 68 88 44 / payshautlimousin@wanadoo.fr

Le Secours Populaire vient à vous!

Le Solidaribus au service des personnes dans le besoin se déplace tous les deuxièmes jeudis de chaque mois dans les Communes de :

Mailhac-sur-Benaize, de 10 heures à 11h30;

Saint-Hilaire-la-Treille, de 13h30 à 15 heures ;

Arnac-la-Poste, de 15h30 à 16h45.

Les bénévoles présents à bord vous apporteront, si besoin, une aide alimentaire, une assistance pour toutes vos démarches administratives et juridiques, ainsi qu'une écoute pleine de chaleur et de réconfort.

Vous êtes dans le besoin, dans la peine, ... n'hésitez pas, venez nous rencontrer, nous essayerons de trouver ensemble une solution à vos problèmes.

Vous pouvez aussi nous téléphoner à notre siège 8 rue Fulton à Limoges, au 05 55 04 20 00.

La Lutte contre la précarité, l'injustice, l'isolement, la pauvreté, etc..., est notre combat quotidien au secours populaire.

Joyeux Noël et bonne année à tous.

Le point sur le primaire

En septembre, 160 enfants ont repris le chemin des écoliers à l'école de Saint Sulpice les Feuilles. L'équipe enseignante a accueilli avec plaisir une nouvelle collègue : Emilie PAGNAT. L'école compte 7 classes :

Classe Petite Section et Moyenne Section avec Madame GIRARD

Classe Moyenne et Grande Section avec Madame LACOUX

Classe de C.P. avec Mme TIXIER

Classe de CE1 avec Mme CANDELA

Classe de CE2 avec Mme LABARRE

Classe de CM1/CM2 A avec Mme de BONY et Mme VENNAT LOUVEAU

Classe de CM1/CM2 B avec Mme PAGNAT

Emilie Vennat-Louveau travaille aussi avec les CP le jeudi et avec les CE1 le vendredi. Cette année, l'école fonctionne au rythme de 4,5 jours :

De 9h à 12h et de 13h30 à 15h15 les lundi et vendredi.

De 9h à 12h et de 13h30 à 16h15 les mardi et jeudi.

De 9h à 12h le mercredi.

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20.

Des **activités pédagogiques complémentaires** en groupes restreints d'élèves sont organisées par les **enseignants** les lundi et/ou vendredi de 15H15 à 16h15.

La **municipalité** a organisé diverses activités gratuites et facultatives sur le **Temps d'Activités Périscolaire** le lundi et vendredi de 15H15 à 16H30.

Avec ce petit poème, BONNE ANNEE SCOLAIRE à tous!

Rentrée des classes

Des souriants, des craintifs, des anxieux

Des pressés, des endormis, des heureux

Parfois quelques légers pleurs

Sur le visage ou cachés au fond du cœur

Premiers pas, nouvelle classe peut-être

La tête de la maîtresse ou celle du maître

Ribambelle de nouveaux cartables

Cahiers et classeurs neufs sur chaque table

Allez, en avant toute, nouvelle année!

On est tous sûrement super motivés!

Retour des copines et des copains

Ici la rentrée, c'est toujours bien!

John Durili

Marie Claire TIXIER Directrice de l'école

Le point sur le collège

Rentrée 2013

Un collège toujours dans la réussite, et où il fait bon vivre :

Le Collège Fabre d'Eglantine accueille cette année environ 160 élèves répartis sur 8 divisions. Sa structure accueillante offre des conditions de travail et d'étude idéales, pour tous (enfants et adultes). Les résultats du **Diplôme National du Brevet** ont été excellents (91 % d'élèves reçus), supérieurs à la moyenne académique.

Tous nos élèves de 3^{ème} ont eu une affectation (50 % étant admis en seconde générale, les autres soit en 1^{ère} année de bac pro ou de CAP, voire encore en apprentissage).

Le collège continue de proposer **l'accompagnement éducatif**. De l'aide et du soutien sont toujours apportés à tous les élèves, et ceci pour toutes les classes. Il est à noter que cette année, les élèves de $6^{\text{ème}}$ ont une heure de méthodologie par semaine.

Un collège très vivant qui ouvre ses portes et a des projets :

Le collège participe à différentes activités, qu'elles soient <u>artistiques</u>, <u>littéraires</u>, <u>scientifiques</u>, <u>citoyennes</u> et <u>préventives</u>.

Notre partenariat avec le théâtre du cloître de Bellac s'est encore enrichi cette année : nous avons été retenus par la Fondation de France pour recevoir une subvention autour d'un projet d'atelier théâtral et d'écriture pour une classe de 6^{ème}. Le but étant, à la fin de la 2^{ème} année, que les enfants écrivent et mettent en scène une pièce de théâtre qui sera jouée par des acteurs professionnels dans plusieurs villes de France, et même en Espagne!

De nombreux voyages et sorties pédagogiques sont aussi prévus tout au long de l'année, et ce sur tous les niveaux (ski en 6ème, La Rochelle en 4ème, sortie autour de l'orientation en 3ème, sortie géologique en 5ème, etc.)

Comme les années précédentes, les excellentes relations avec les écoles primaires du secteur permettent une liaison école/collège de grande qualité, qui favorise le suivi et l'intégration des nouveaux élèves de $6^{\text{ème}}$.

Le collège est toujours à la pointe au niveau informatique (toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur et d'au moins un ordinateur ; un tableau blanc interactif et une classe mobile sont également très utilisés). Toutes ces installations ont permis la mise en place de la consultation des cahiers de texte et des notes en ligne, par les parents. Les relevés d'absences se font directement en classe par les professeurs, par voie informatique.

Tout ceci n'a pu se réaliser que grâce à la bonne volonté de tous les personnels (Conseil Général, personnels de la communauté éducative, parents d'élèves, municipalité de Saint Sulpice les Feuilles, Communauté des Communes). Que tous soient vivement remerciés pour leur implication dans le fonctionnement de ce collège qui prouve que l'on peut être rural et à la pointe de la modernité!

Une offre touristique croissante!

Cette année 2013, les locaux de **l'Office de tourisme du Limousin en Marche** - Pôle de Magnac Laval ont bénéficié de travaux. Plus beaux, ils sont aussi devenus plus conviviaux grâce à l'intégration d'un point multimédias ouvert à tous et gratuit.

Même lors de ces travaux, l'association a activement travaillé sur divers projets. Ainsi, deux types de circuits ont été mis en place. Le premier est un **circuit des églises** élaboré en collaboration



avec l'Office de tourisme du Dorat. Une brochure papier et des panneaux explicatifs placés dans les églises incitent dorénavant les visiteurs à parcourir l'ensemble du territoire et à découvrir les richesses architecturales et historiques des édifices.

Le second est un ensemble de **circuits de cyclotourisme** concocté en partenariat avec le Vélo Club de Magnac Laval. Plusieurs boucles de taille et difficulté différentes ont été tracées pour promouvoir le cyclotourisme sur l'intercommunalité Brame-Benaize. Elles sont accessibles et téléchargeables sur le site internet de l'Office de Tourisme : www.limousin-en-marche.com sous l'onglet Activité.

Comme à son habitude, l'Office de tourisme du Limousin en Marche a organisé de nombreuses sorties et animations qui ont connu un beau succès. Il a aussi réédité pour deux ans le guide touristique du Pays du Haut-Limousin, en partenariat avec les Offices de Tourisme du Dorat, de Gartempe Saint Pardoux et du Haut-Limousin.

La chasse aux trésors mise en place dans le cadre du geocaching et développé en Limousin sous le nom de Terra Aventura a fait venir de nombreux participants. Le principe est simple : parcourir un circuit préalablement défini muni d'un GPS ou smartphone, résoudre des énigmes qui permettent d'accéder au point suivant et trouver la cache finale (chaque circuit s'inscrit dans un thème : histoire, point de vue/nature, contes et légendes, au bord de l'eau...).

N'attendez plus pour pousser la porte des deux pôles d'accueil, vous y trouverez un accès à Internet gratuit, les programmes culturels (cinéma, théâtre, concerts, programmes des manifestations locales...), la documentation des villes et villages du département mais aussi des départements limitrophes pour des idées de sorties les week end, les dépliants des parcs à thème/de loisirs pour des sorties en famille avec les enfants ou petits-enfants, les circuits de randonnée et autres activités de plein air, la documentation sur les hébergements et lieux de restauration du territoire, et un espace boutique avec de l'artisanat local, des livres et d'autres idées de cadeaux.

Enfin, associations, organisateurs d'évènements ou prestataires touristiques, n'hésitez pas à franchir notre porte : nous pourrons vous conseiller, vous orienter et vous aider à diffuser vos renseignements auprès d'un public le plus large possible.

Pour animer vos vacances de Noël, l'Office de Tourisme du Limousin en Marche organise une sortie Observation des Oiseaux à l'étang de Murat le 27 décembre à 14h à l'observatoire, elle sera animée par la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne. Participation gratuite et sans réservation, si possible se munir de jumelles.

Pôle de Magnac-Laval

13 Place de la République - 87190 Magnac-Laval

Tel: Fax: 05 55 68 59 15

 $ot_limous in en marche_ml@yahoo.fr$

Ouverture: mardi au vendredi: 9h-12h30 et 13h30-18h

et samedi : 9h30-12h30

Pôle de St Sulpice les Feuilles

6 Avenue Jean Jaurès - 87160 Saint Sulpice les Feuilles

Tel: 05 55 76 92 66

ot_limousinenmarche_sslf@orange.fr Ouverture: mardi au samedi: 9h30-12h30



29ème campagne des Restos du Cœur

Notre association a un an de plus, et toujours et plus que jamais, l'accueil reste **INCONDITIONNE**L aux Restos. Le principe de l'accueil est inscrit dans la législation Française et notamment dans le code de l'action sociale et des familles (CASF).

Partout aux Restos, les critères d'accueil doivent rester les mêmes. Pour trouver ensemble des solutions aux difficultés et répondre aux questions :

Toute personne qui fait la démarche de venir vers les Restos du Cœur doit être accueillie.

Est-ce que tout le monde peut bénéficier des activités d'aide à LA PERSONNE proposées aux Restos ? OUI

Tout le monde doit pouvoir avoir accès aux activités et ce, sans condition de ressources.

C'est au moment des rencontres que les besoins peuvent être ciblés. (*Micro crédit, aide juridique, initiation à l'informatique*)

Est-ce que tout le monde peut bénéficier des dotations de denrées dans les centres ?

Tout le monde peut bénéficier des dotations de denrées dans les centres, sous conditions de ressources.

Conscients de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes, les Restos du cœur ont instauré depuis plus de vingt ans des critères d'inscription, afin d'être certains de venir en aide aux plus démunis, le barème est actualisé tous les ans.

Les Restos du cœur en chiffres Années 2012-2013

150 millions de repas, 930000 personnes accueillis dont 41000 bébés, dans 2400 centres,

Les Restos du cœur au niveau de la Haute Vienne : ... Au cours de l'hiver 2012/2013 les Restos ont servi dans 17 centres, 389553 repas (+9,85 %) en faveur de 2117 familles (soit 5290 adultes et 322 bébés).

Les Restos du Cœur de la Haute-Vienne ont favorisé et mis en place les activités d'aide à la personne, autre que alimentaire.

Restos bébés (distribution de petits pots, produits d'hygiène, couches, lait de croissance),

Accueil de jour pour les gens de la rue et Vestiaire

Atelier de lutte contre l'illettrisme et d'initiation à la langue Française.

Atelier d'initiation à l'informatique.

Activité culturelle : Bibliothèque, séances de cinéma, de théâtre.... Premiers départs en vacances, sortie loisirs.

Dans le canton de Saint Sulpice les Feuilles nous pouvons bénéficier de la projection des derniers films à la Mairie de Arnac la Poste tous les deuxièmes jeudi de chaque mois.

Le Jardin

Au printemps a eu lieu l'inauguration du « **Jardin du Cœur** », au centre du bourg, jardin mis gracieusement à notre disposition par la propriétaire, nous la remercions chaleureusement.

De plus, nous exprimons notre gratitude à **Chantal et Nicolas VIOLET**, à l'entreprise **GAMM VERT** et à L'association **MAXIMUM**, pour les fournitures de matériels, plants de légumes et de fleurs qui ont permis la création d'un jardin très prolifère, cultivé par les personnes du resto. La récolte a permis d'aider localement toutes les familles.

Dans le canton de Saint Sulpice les feuilles, en décembre, nous sommes venues en aide à 42 familles dont 81 personnes, soit environ 500 repas. Comme l'année précédente, le contrôle « strict » des ressources, nécessaire à l'inscription, nous prouve que nos participants sont en grande difficulté.

Les Restos de Saint Sulpice les Feuilles remercient chaleureusement les Maires des communes du canton, le conseil général et toutes les personnes apportant leur soutien toute l'année.

Pour nous aider, vous pouvez adresser vos dons au « Restos du Cœur de la Haute Vienne » 4, rue de la Céramique à Limoges. Les donateurs recevront un reçu fiscal, à joindre à la déclaration d'impôts.

Sans Coluche les Restos n'existeraient pas Sans Vous les Restos n'existeraient plus On compte sur Vous

L'équipe des bénévoles, Annie, Christian, Corinne, Evelyne, Janine, Marie-France, Maryse, Monique et Nicole vous remercie du fond du cœur et vous souhaite une belle Année joyeuse.

2013 L'ANNÉE DES RÉCOMPENSES!

<u>Mozaïc Foot Challenge</u>: le 19 novembre 2013, le Crédit Agricole de Limoges a organisé la remise de ce Challenge. Il récompensait les équipes qui ont marqué le plus de buts au cours de la saison. Des équipements ont été remis aux vainqueurs des différentes catégories: seniors - U19 -U17 - U15 - U13. Avenir Foot 87 est le lauréat de la catégorie U13.

A la Salle de fêtes de Landouge, le jeudi 14 novembre, la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Vienne a décerné le Challenge départemental du club le plus méritant. L'Alouette section tennis de table a remporté ce trophée, Avenir Foot 87 est monté sur la deuxième marche du podium ! 23 clubs sont classés, toutes disciplines sportives confondues.

<u>Avenir Foot 87 labellisé</u>: le 30 novembre 2013, au foyer rural de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Bernard LADRAT, Président du District de Football de la Haute-Vienne, a remis à Avenir Foot 87 le label École de Foot FFF. C'est une distinction nationale, attribuée pour l'amélioration du fonctionnement de son École de Football, ses qualités d'accueil, d'encadrement, d'éducation et d'enseignement, sa participation à la fidélisation des effectifs, la valorisation de ses éducateurs et des dirigeants, la promotion de l'esprit sportif, du fair-play, et le respect des lois du jeu.

Pour cette distinction, le club a remercié le Président du district et ses collaborateurs. Pour les enfants, c'est un très grand moment de fierté et de plaisir. N'oublions pas aussi les parents qui sont très sollicités et qui participent activement à la vie associative du groupement. Nous remercions toutes celles et tous ceux, qui d'une façon ou d'une autre apportent leur contribution matérielle ou financière. Les quatre municipalités d'Arnac- la-Poste, de Saint-Hilaire-la-Treille, de Saint-Léger-Magnazeix et de Saint-Sulpice-les-Feuilles assurent un soutien à l'Ecole de Foot, en mettant à leur disposition et en entretenant les installations indispensables à la pratique du football. Pour le bon fonctionnement financier du club, nous sommes aidés par des partenaires publics et privés : ce sont plusieurs mairies du Nord du département, la Communauté de Communes et les sponsors.

Hervé BERNARD, Maire de St-Sulpice-les-Feuilles et Jean-Pierre DRIEUX, Vice-président du Conseil Général et Maire d'Arnac-la-Poste ont également pris la parole pour complimenter tous les acteurs du club. Toute cette jeunesse représente l'Avenir du nord de la Haute-Vienne comme le stipule le nom du club : **Avenir Foot 87**.



La remise du diplôme par le Président du District

AVENIR FOOT 87
VOUS SOUHAITE
UNE TRÈS BONNE
ANNÉE 2014!



QUI VA-T-ON ÉLIRE LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Pièce d'identité pouvant être présentée au moment du scrutin :

Carte Nationale d'Identité

ssenort

Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat

Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore

Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie

Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires. Permis de conduire

Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat..

Carte Nationale d'Identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat titulaire possède la nationalité

Titre de séjour



QUI PEUT VOTER LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.



ELECTIONS MUNICIPALE

DE 1 000 A 3 499 HABITANTS

Le mode de scrutin change dans votre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bullefin de vote sera nul.

Vous elirez également un ou plusieurs conseillers comme communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Nouveau:

- > Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- > Déclaration de candidature obligatoire
- > Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- > Interdiction du panachage changement de mode de scrutin
- > Élection des conseillers communautaires

dont le

ETAT CIVIL



PARRAINAGES CIVILS:

Le 07 JUILLET 2013, a été célébré le parrainage civil de l'enfant Hugo NICOLAIZEAU, fils de Maxime NICOLAIZEAU et de Cindy JOUANNY.

Le 20 Juillet 2013, a été célébré le parrainage civil de l'enfant Lyne, Valérie, Huguette, Françoise PHILIPPON BRESSY, fille de Monsieur et Madame Philippon Antonio et Sabrina.

Le 20 Juillet 2013, a été célébré le parrainage civil de l'enfant Lya, Jackie, Michèle PHILIPPON BRESSY, fille de Monsieur et Madame Philippon Antonio et Sabrina.

Le 10 Août 2013, a été célébré le parrainage civil de l'enfant Johan PIPERAUD, fils de Monsieur et Madame PIPERAUD David et Eva.



Le 31 Juillet 2013, est née à Limoges, Talia FAURIE, fille de Benoit et Marie FAURIE, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, Lavillauger.

Le 15 Septembre 2013, est née à Limoges, Maëlyne ROBERT, fille de Sébastien et Ingrid ROBERT, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, Rue Léon Mercier.

Le 14 Octobre 2013, est né à Guéret, Benjamin, Bernard JOUANNIGOT, fils de Mathieu JOUANNIGOT et de Claire GUITERAS, domiciliés à Saint Sulpice Les Feuilles, La Boutinotière.

Le 24 Novembre 2013, est née à Limoges, Talia, Mia DELAHAYE, fille de Yannick et Adeline DELAHAYE, domiciliés à Saint Sulpice les Feuilles, Les Bras.

Le 05 Décembre 2013, est née à Limoges, Izoenn, Marie POUPARD, fille de Alexandre et Sandrine POUPARD, domiciliés à Saint Sulpice les Feuilles, Montrénaud.

Le 08 Décembre 2013, est né à Limoges, Nohlan DENIS MEUNIER, fils de Romain DENIS et Sophie MEUNIER, domiciliés à Saint Sulpice les Feuilles, Boismandé.

MARIAGES:

Le 18 Mai 2013 ont comparu publiquement en la maison commune Gaël Nicolas Florent LAPAREUR, Cadreur-Cameraman et Céline marie Nadine MULOT, Monitrice-Educatrice, Résidant à Saint Sulpice Les Feuilles.

Le 20 juillet 2013 ont comparu publiquement en la maison commune Xavier Bernard ROUMILA, Directeur de création et Linda Solène DONY, Cadre, Service Manager, domiciliés à Asnieres sur Seine.

Le 20 Juillet 2013 ont comparu publiquement en la maison commune Antonio Mickaël PHILIPPON, Stratifieur et Sabrina Anita Liliane BRESSY, Encadrant, domiciliés à Vouille.

Le 15 Novembre 2013 ont comparu publiquement en la maison commune Philippe, Marc AUTISSIER, Exploitant agricole et Géraldine, Thérèse, Raymonde PION, domiciliés à Saint Sulpice les Feuilles, Le Moulin Plet.

ETAT CIVIL



DECES:

Le 07 Mai 2013 est décédé à Magnac Laval, Roger Jean Aimé SOUMAGNAS, retraité, 80 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Boismandé.

Le 16 Mai 2013 est décédée à Magnac Laval, Léona Huguette Jeannine MERCIER, retraitée, 91 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Avenue Jean Jaurès, Veuve de Gaston LESCAROUX.

Le 04 Juillet 2013 est décédé à Magnac Laval, André Paul MARCHADIER, retraité, 82 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Rue Charles Ferrand.

Le 06 Août 2013 est décédée à Saint Sulpice les Feuilles, Yvette Jeanne Andrée PHILIPPON, retraitée, 87 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Résidence du Cèdre, veuve de Robert Pierre Fernand JAMMOT

Le 18 Août 2013 est décédé à Saint Sulpice les Feuilles, Camille Eugène GENTY, retraité, 78 ans, domicilié à St Sulpice Les Feuilles, Le Mazier, époux de Gisèle RIFFAUD.

Le 23 Août 2013 est décédée à Magnac Laval, Paulette, Jeannine LOUIS, retraitée, 89 ans, domiciliée à St Sulpice Les Feuilles, Rue Alsace Lorraine, veuve de Roland, Guy, Pierre DEFAYE.

Le 23 Septembre 2013 est décédé en son domicile, Eugène MARGUINOT, retraité, 89 ans, domicilié à Saint Sulpice Les Feuilles, Puifferat, veuf de Raymonde, Odette VALLAUD.

Le 04 Octobre 2013 est décédée à Limoges, Irène, Annaïs CLEMENT, retraitée, 88 ans, domiciliée à Saint Sulpice Les Feuilles, Résidence du Cèdre, Veuve de Edmond NICAUD.

Le 15 Octobre 2013 est décédé à Saint Sulpice Les feuilles, Georges René LANDON, retraité, 82 ans, domicilié à Saint Sulpice Les Feuilles, Résidence du Cèdre, époux de Madeleine, Odette TIXIER.

Le 23 Novembre 2013 est décédée à Magnac Laval, Suzanne Marie Jacqueline FOURLON, retraitée, 80 ans, domiciliée à Saint Sulpice Les Feuilles, Avenue Alsace Lorraine, veuve de Auguste Louis ALBIERO

Le 23 Novembre 2013 est décédée à Limoges, Geneviève Flore Henriette JOYEUX, retraitée, 69 ans, domiciliée à Saint Sulpice Les Feuilles, Rue du Commerce, veuve de Alain Martial TERNARD

Le 1er Décembre 2013 est décédé à Saint Sulpice Les Feuilles, Guy Jacquy GAUTHIER, retraité,78 ans, domicilié à Saint Sulpice Les Feuilles, Rue Léon Mercier, Veuf de Christianne Liliane Josèphe ROY.

Le 1er Décembre 2013 est décédée à Limoges, Léonie DELAGE, retraitée, 92 ans, domiciliée à Saint Sulpice Les Feuilles, Résidence du cèdre.





LES MANIFESTATIONS JANVIER-FEVRIER-MARS 2014





TEL: 05 55 76 73 32 FAX: 05 55 76 58 75

Com.sslf@orange.fi

www.st-sulpice-les-feuilles.fr

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Du lundi au vendredi: 8h30-12h00 / 13h30-17h30 Le samedi: Sur Rendez - vous

JANVIER

Samedi 18: Remise des Prix de la tombola. Association des Commerçants et Artisans

Vendredi 24: AG Amicale des Pêcheurs

FEVRIER

Samedi 15: Théâtre Les Arnacois salle du Foyer

Résidence du Cèdre

La Direction, l'ensemble du personnel et les résidents de la Résidence du Cèdre remercient très sincèrement.

Les Ambulances DROCHON
qui offrent cette année un chariot de change
pour les aides-soignantes.

MAXIMUM

COLLECTES 2014

MERCREDI 19 FEVIER MERCREDI 16 AVRIL MERCREDI 18 JUIN MARDI 19 AOÜT MERCREDI 29 OCTOBRE JEUDI 18 DECEMBRE

INSCRIPTIONS A LA MAIRIE au 05 55 76 73 32

MARS

Vendredi 07: AG du Crédit Agricole Salle du Foyer

Mardi 11: JMF salle du Foyer

Samedi 15: Repas Choucroute Comité de

Jumelage Salle du Foyer

Samedi 22: Repas ACCA salle du Foyer

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 1er TOUR LE DIMANCHE 23 MARS 2014 2ème TOUR LE DIMANCHE 30 MARS 2014

Directeur de la publication: Hervé BERNARD Maire de Saint Sulpice les Feuilles. Conception et Réalisation: Alain JOUANNY, Adjoint à la Communication.